Appel à candidature pour assurer la mission de Pôle Régional d'éducation aux images dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var

Faisant suite à la cessation d'activité de l'association L'Eclat (Nice), la Direction régionale des affaires culturelles et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur lancent un appel à candidature auprès de structures œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel pour assurer la mission d'antenne du Pôle Régional d'Education à l'Image dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var.

Les Pôles d'éducation aux images sont mis en place dans le cadre des conventions de coopération cinématographique et audiovisuel conclues entre les DRAC, le CNC et les Régions.

Leurs missions relèvent d'une politique de coordination et de mise en cohérence des actions d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel en région.

Missions

Les missions des pôles régionaux sont confiées à des structures existantes, acteurs des politiques de l'éducation artistique, notamment sur les opérations initiées par le CNC et les DRAC, et/ou qui, plus largement, s'inscrivent déjà dans une politique d'action culturelle dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

Cette mission s'articule autour de cinq grands axes :

- Animation du réseau territorial
- Observatoire des pratiques artistiques
- Développement des actions d'éducation artistique
- Laboratoire et ressources
- Formation

Le Pôle régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans un souci d'optimisation du maillage du territoire, la mission du Pôle en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été confiée à un regroupement de trois structures.

Ainsi, la structure candidate devra démontrer sa capacité à irriguer finement les deux départements des Alpes-Maritimes et du Var et articuler son action avec les deux autres structures missionnées :

- L'Alhambra à Marseille (Association Cinémarseille)
- L'Institut de l'Image à Aix-en-Provence

Obligations et modalités de candidature

Un projet annuel élaboré conjointement par les trois structures missionnées sera présenté aux services de l'Etat et de la Région pour validation.

La DRAC et le Conseil régional verseront une subvention annuelle pour l'ensemble de ces missions.

Les candidats devront se référer à la Charte des pôles régionaux d'éducation aux images ci-jointe.
(https://www.cnc.fr/professionnels/enseignants/les-poles-regionaux-d-education-aux-images)

Le choix de la structure ainsi que les modalités de ce choix relèvent d'une décision conjointe de l'Etat (DRAC–CNC) et de la Région.

Les candidats devront proposer avant le **22 février 2019** un projet adressé par courriel en version numérique à :

Isabel Martinez, Conseillère cinéma, Direction régionale des affaires culturelles
isabel.martinez@culture.gouv.fr

et à

Charlotte Le Bos-Schneegans, Chargée de mission diffusion et production - cinéma et audiovisuel, Service des Industries Culturelles et de l'Image, Direction de la Culture, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
clebos@maregionsud.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR